



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
Services des Procédures Environnementales**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Exploitation d'un forage d'eau potable sur la commune de BRACH

Une enquête publique unique est prescrite **du mardi 22 mai 2018 au mercredi 20 juin 2018 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à la distribution d'eau potable au public à partir du forage « Le Mayne Bernard F3 » sur la commune de Brach ainsi que sur la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux souterraines et la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection mis en place autour du forage, où seront instaurées des servitudes d'utilité publique.

Le responsable du projet est la Commune de Brach, 1 place de l'Eglise - 33480 Brach. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Didier PHOENIX tél : 05.56.58.23.66.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête comprenant une décision d'examen au cas par cas, à la Mairie de Brach, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où les intéressés pourront consigner leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde www.gironde.gouv.fr, rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la Mairie de Brach.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la cité administrative à l'accueil DDTM – 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Le commissaire enquêteur Monsieur Jean-Louis LABORDE, Président de section honoraire de Chambre Régionale des Comptes, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Brach:

- **mardi 22 mai 2018 de 14h00 à 17h00,**
- **mardi 05 juin 2018 de 10h00 à 13h00,**
- **mardi 19 juin 2018 de 14h00 à 17h00.**

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Brach, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer service des procédures environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture: www.gironde.gouv.fr.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour autoriser les prélèvements d'eau, déclarer d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection institués.